



FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (FCP)

Organisation des NU bénéficiaire: Programme des Nations Unies pour le Développement	Domaine Prioritaire : Renforcement des capacités de coordination nationale et des UN
Directeur du Programme: Nom: Adama Coulibaly, Directeur Pays PNUD Adresse: Kinshasa ; RDC	Ministère ou autre entité nationale: Ministère de l'Intérieur et Sécurité Nom: Directeur de Cabinet Adjoint
N° du Programme: PBF – COD – E 8	Durée du Programme: 18 mois Date de démarrage estimée: 01 Mars 2012
Nom du Programme: Renforcement des Capacités des Structures de Coordination et de Planification Stratégique du STAREC/ISSSS	Lieu(x) couvert(s) par le Programme: Toutes les Zones du programme STAREC / ISSSS (Nord Kivu, Sud Kivu, Maniema, Nord Katanga, Ituri, Haut et Bas Ueles, Equateur ; Sud Ubangui)
Description du Programme: Ce projet vient renforcer les capacités du gouvernement et des partenaires en termes de coordination, de planification et de suivi du programme de stabilisation dans l'Est de la République Démocratique du Congo. L'appui se fera aussi bien pour les structures nationales du programme STAREC que pour les structures provinciales, afin de renforcer durablement les capacités au sein même des institutions que les structures internationales de l'ISSSS.	Coût total du Programme: 1 998 292 USD Fonds de Consolidation de la Paix (FCP): 1 405 249 USD Contribution du Gouvernement: budget alloué la coordination inter provinciale STAREC : 814 000 USD Contributions additionnelles de la Suède, de USAID et du PNUD
Objectifs Globaux de Consolidation de la Paix et Objectifs Immédiats: Garantir l'efficacité et la durabilité des efforts nationaux et internationaux entrepris dans le cadre du Programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant des conflits armés (STAREC) de la République démocratique du Congo soutenu par la Stratégie internationale d'appui à la sécurité et la stabilisation (ISSSS).	

Résultats Clés:

Produit 1 : les priorités et les préoccupations relatives à la stabilisation sont traitées au niveau le plus élevé, et les blocages sont levés dès leur apparition

Produit 2 : les interventions de stabilisation sont bien coordonnées et convenablement supervisées

Produit 3 : un appui programmatique, notamment dans l'élaboration et l'examen des propositions de projets à financer est fourni à tous les partenaires du STAREC et de l'ISSSS

Produit 4 : les structures de coordination du STAREC bénéficient d'un appui et reçoivent des formations ciblées

Produit 5 : l'impact des interventions du STAREC et de l'ISSSS est mesuré par la mise en place d'un système de suivi et évaluation

Produit 6 : en collaboration étroite avec les autorités nationales, un plan de communication est élaboré et exécuté pour rehausser la compréhension et la sensibilisation aux activités de stabilisation

Montant Total Approuvé: \$ 1 405 249

Au nom de:

Signature

Date

Nom/Titre

Autorité nationale

Organisation des NU bénéficiaire

Co-président (Gouvernement)

Co-président (ONU)

DOCUMENT DE PROGRAMME

I : Analyse de la situation

La Stratégie internationale d'appui à la sécurité et la stabilisation (ISSSS) a été élaborée en 2008-09 pour produire des dividendes tangibles et renforcer les avancées politiques qui ont suivi les élections de 2006, le Communiqué de Nairobi et les Actes d'engagement de Goma. Elle constitue désormais le véhicule principal utilisé par la communauté internationale pour fournir son appui dans les domaines du maintien et de la consolidation de la paix, dans le cadre du **Programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant des conflits armés (STAREC)** de la République démocratique du Congo, qui fut lancé en juin 2009 par Décret présidentiel et étendu récemment jusqu' en juin 2014.

En mai 2010, le Conseil de sécurité a émis la résolution S/RES/1925 (2010) établissant la *Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo* (MONUSCO). Ceci a réorienté et redéfini le mandat, outre la protection des populations civiles et en coopération étroite avec les autres partenaires internationaux, d'appui aux efforts du Gouvernement congolais visant à consolider l'autorité publique dans les territoires qui étaient auparavant sous le contrôle des groupes armés.

L'ISSSS permet d'appuyer les programmes pour lesquels près de 243 millions USD ont été mobilisés à ce jour et dont environ 170 millions USD ont été décaissés. Depuis le lancement de l'ISSSS, plusieurs jalons significatifs ont été atteints. Six « axes stratégiques » sont en grande partie ouverts par la réhabilitation de 640 km de routes. Quatre sur six garnisons aptes à accueillir les effectifs d'un bataillon ont été livrées. Sur 4 898 combattants démobilisés, 2 605 ont été inscrits dans les projets de réintégration communautaire. Soixante-neuf structures devant appuyer le rétablissement de l'autorité publique en termes de police, d'administration, de justice et de gestion des ressources naturelles sont achevées ; près de 600 responsables formés sont en place. Les programmes visant à faciliter le retour des personnes déplacées et la réintégration communautaire dans le Sud-Kivu, le Nord-Kivu et l'Ituri et proposant des activités génératrices de revenus, la diversification des pratiques agricoles, des abris et la réhabilitation de l'infrastructure sociale essentielle, entre autres, ont déjà enregistré des réalisations significatives.

Afin de préparer la deuxième phase du programme de stabilisation pour 2012-2014, un processus commun de planification, auquel ont participé les instances publiques nationales et provinciales, a procédé à l'identification des priorités futures de stabilisation et à l'analyse des leçons apprises lors de la première phase, notamment en termes de capacités de pilotage du STAREC par ses propres structures tant au niveau national que provincial. Les Comités techniques conjoints (CTC) provinciaux du STAREC opérationnels dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Maniema et dans la province Orientale, appuyés par des Sous-commissions techniques, ont formulé des plans prioritaires provinciaux. Des concepts de projets où sont identifiés les coûts, les modalités de mise en œuvre et le partenaire demis en œuvre ont ensuite été formellement validés par les CTCs et présentés au Comité de Suivi à Kinshasa. Ces concepts de projets définissent, de façon cohérente et réaliste, la deuxième phase du programme STAREC/ISSSS, ils ont été regroupés pour cela dans un plan prioritaire de stabilisation avec un budget estimatif de quelques 250 millions de dollars.

Le déploiement durable de l'autorité de l'Etat dans les structures nouvellement construites et la formation de ces éléments sont des priorités centrales du STAREC/ISSSS. Les résultats obtenus dans ce domaine permettront de lancer les activités de retour et de réintégration sur les axes de stabilisation. En outre, l'achèvement des grands travaux dans ces zones rendra possible l'extension des activités de l'ISSSS, dans les autres zones prioritaires de stabilisation tel que définis par le STAREC.

Bref, les accomplissements sont nombreux, mais il reste encore beaucoup à faire. L'élan enregistré en termes de réalisation des projets, d'engagement du Gouvernement et d'amélioration de la coordination mérite d'être noté. Il sera important de tirer le plus grand profit de ces évolutions positives, de consolider les progrès réalisés et de dégager les enseignements à appliquer pour la deuxième phase du programme 2012-2014.

II : Contexte

Le programme STAREC a été élaboré sur la base d'un programme de stabilisation appuyé par la communauté internationale et le *Programme Amani*. Il couvre désormais cinq provinces dans l'Est du pays et Équateur. Le STAREC se donne quatre objectifs principaux : la sécurité et la restauration de l'autorité de l'Etat, l'action humanitaire et sociale, la reprise économique et la lutte contre la violence sexuelle.

En appui au STAREC, L'ISSSS est une stratégie internationale de transition qui « s'attaque donc aux causes primaires et aux conséquences des conflits, appuyant la mise en œuvre des initiatives pour la paix au niveau local et en aidant à stabiliser des zones où les conflits ont récemment pris fin. »¹ Sans prétendre résoudre tous les maux dont souffrent les zones touchées dans l'Est, elle constitue un processus de renforcement de la paix et de la sécurité dans les endroits où il est possible de le faire. Elle porte donc sur des régions géographiques précises et cherche à avoir un impact visible en concentrant les ressources et les atouts et en renforçant les résultats acquis de façon séquentielle, afin de réduire la probabilité d'une dégradation de la situation.

L'ISSSS, telle que définie par le **Cadre programmatique intégré (IPF)**, se donne cinq objectifs principaux :

1. améliorer la sécurité :
 - mettre un environnement qui protège les populations civiles en appuyant les forces de sécurité, en améliorant la discipline et le contrôle et en appuyant la démobilisation et la réintégration des groupes armés.
2. appuyer les processus politiques :
 - aider les instances publiques nationales et provinciales à faire avancer les processus politiques et à exécuter les principaux engagements pris dans le cadre des accords existants.
3. restaurer et renforcer l'autorité de l'Etat :
 - rétablir les services publics essentiels dans les zones antérieurement contrôlées par les groupes armés ; transférer la responsabilité sécuritaire à la police civile et mettre en place l'état du droit.
4. faciliter le retour, la réintégration et le relèvement :
 - appuyer le retour, en toute sûreté et dans la dignité, des déplacés internes et des réfugiés, répondre aux besoins sociaux de base, traiter les principales sources de conflit, et relancer l'économie.
5. lutter contre les violences sexuelles :
 - dans chacun des domaines cités ci-dessus, intégrer des efforts plus efficaces de prévention et de réponse aux violences sexuelles.

Un mécanisme commun de financement, le Fonds pour la Stabilisation et le relèvement (SRFF), a été mis en place au début de 2010 pour faciliter l'assistance internationale dans le cadre du Plan STAREC/ISSSS. Plus précisément, le SRFF a pour but de présenter les priorités avec plus de cohérence en sollicitant conjointement des fonds auprès des bailleurs de fonds intéressés. Il encourage aussi l'appropriation des activités par le Gouvernement en appuyant les priorités identifiées par les comités de pilotage nationaux et provinciaux du STAREC. Le SRFF est liée aux structures de coordination du STAREC/ISSSS ; celles-ci lui fournissent des orientations stratégiques d'ordre général et supervisent les fonds qu'elle attribue aux agences de mise en œuvre et les réalisations correspondantes. Le portefeuille du SRFF s'élève actuellement à 23 millions USD, dont 15 ont déjà été attribués à des projets précis. À ce jour, le processus d'allocation des fonds du SRFF a enregistré quelques retards, dus principalement au manque de capacité de certaines structures de coordination du STAREC, ce qui a pu être réglé avec la nouvelle ordonnance prolongeant le programme pour une durée de trois ans et également par la révision des TdRs permettant aux bailleurs de cibler les priorités à financer. La contribution supplémentaire de 20 millions USD provenant du fonds de consolidation de la paix est également gérée par les mêmes facilités de financement.

Le Secrétariat technique du STAREC, qui comporte la coordination nationale et une Unité internationale d'appui à la stabilisation (UAS), est chargé par le Décret présidentiel 11/109 et le IPF d'élaborer et de faire le suivi et

¹ Cadre programmatique intégré, p. 7.

l'évaluation des programmes du STAREC/ISSSS. Il doit également veiller à ce que les orientations stratégiques, définies par le Comité de pilotage et de suivi du STAREC, soient respectées. En tant que membre officiel du Secrétariat technique du STAREC, l'UAS s'efforce d'améliorer les mécanismes de coordination et les programmes du STAREC, mais se concentre principalement sur la réalisation des objectifs précis de l'ISSSS.

L'UAS est actuellement formée de cadres détachés par les agences des Nations Unies et les bailleurs de fonds et fait partie intégrante du Bureau du DSRSG/RC/HC de la MONUSCO. L'UAS a pour objectif principal de faire en sorte que l'appui international soit cohérent et coordonné aux plans stratégique, programmatique et financier

Le secrétariat technique du STAREC applique les principes suivants dans son approche :

1. autonomisation du Gouvernement et rehaussement de ses capacités,
2. conformité aux priorités du Gouvernement,
3. interventions séquentielles et complémentaires,
4. cohérence et qualité des programmes,
5. profiter des possibilités qui se présentent,
6. concentrer et canaliser les ressources vers les activités utiles,
7. flexibilité,
8. et respect de l'espace humanitaire.

Actuellement, le STAREC/ISSSS est principalement présent dans quatre provinces : le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, Maniema et le district de l'Ituri dans la province Orientale. L'expansion des activités dans ces régions est en cours de planification, ce qui permettra d'achever le cycle des programmes et de produire un effet stabilisateur général. Quelques interventions à moindre échelle sont prévues dans les districts Haut et Bas-Uele de la province Orientale ; Katanga (Tanganyika) et Équateur (Sud-Ubangui et Équateur) doivent être envisagés également.

Si le paquet programmatique ne peut pas être réalisé dans sa totalité, conformément aux objectifs énoncés ci-dessus, la stabilisation en tant que telle ne sera pas possible. Étant donné les contraintes en termes de ressources et de capacités, des efforts concentrés sur les zones les plus touchées par les conflits, fondés sur une analyse précises et ayant une probabilité raisonnable de réussir sont entrepris dans le cadre du STAREC/ISSSS, sans porter préjudice à l'action plus vaste menée par le GdRDC dans le cadre général du relèvement.

En outre, la stabilisation est sensible au facteur temps et porte sur le court et moyen terme. Il ne faut pas la confondre avec la consolidation de la paix et les programmes de développement qui, eux, portent sur des périodes plus longues. Ainsi, ce projet appuiera le STAREC/ISSSS jusqu'en décembre 2013, date à laquelle les activités actuelles et celles de la seconde phase 2012-2014 devraient être en majorité achevées et la transition vers la consolidation de la paix et le développement anticipée.

De plus, les résultats obtenus lors de la première phase méritent d'être consolidés et renforcés notamment en matière de pilotage et de planification stratégique. Les Leçons apprises lors de cette phase devront alimenter la préparation et la mise en œuvre des activités prévues dans la seconde phase. Parmi celles-ci, on peut retenir :

- Le STAREC a connu des avancées dans les provinces où la volonté politique était forte notamment l'implication du gouverneur et de ses ministres.
- L'appui-conseil prodigué par le PNUD a permis de produire ces résultats, cet appui doit continuer selon d'autres modalités à discuter avec les bénéficiaires
- Les capacités des provinces en matière de planification stratégique sont encore faibles. Elles doivent être renforcées pour assurer un meilleur pilotage du STAREC et surtout articuler la stabilisation et le développement
- Il faut concentrer les financements dans les zones qui ont les potentialités humaines, administratives et matérielles pour appuyer la mise en œuvre des projets
- L'insécurité dans certaines zones entravent ou retardent la mise en œuvre des projets
- L'élaboration d'une stratégie d'appropriation nationale est nécessaire pour assurer la durabilité des résultats obtenus.

III: Justificatifs du projet

1. Énoncé du problème

La communauté internationale et le Gouvernement de la République démocratique du Congo (GdRDC) ont entrepris de mettre en œuvre un plan ambitieux de stabilisation pour consolider les récentes avancées politiques et militaires et instiller un sentiment de normalité dans les régions sortant du conflit dans la région orientale du pays. Des défis considérables subsistent, tant en termes d'échelle des interventions que du degré de coordination requis. Plus de quarante projets et programmes en cours, représentant un investissement financier important (de 240 millions USD, et en augmentation), commencent maintenant à donner l'impact souhaité. En outre, le grand nombre d'acteurs et de partenaires très divers qui participent crée de grandes difficultés de coordination, ce qui nécessite un leadership et une supervision au quotidien. Au moins dix sections substantielles de la MONUSCO et autant de ministères et de départements du Gouvernement, ainsi que l'Équipe pays des Nations Unies et un nombre croissant d'ONG participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes.

Le Secrétariat technique du STAREC/ISSSS est le mieux placé pour faire avancer le programme de stabilisation et pour fournir l'appui et les orientations nécessaires au GdRDC, aux agences d'exécution et aux partenaires internationaux. La difficulté vient du fait qu'il faut non seulement veiller à ce que les interventions de stabilisation soient durables, mais aussi préparer la transition vers la consolidation de la paix et le retrait ultime de la mission de maintien de la paix des Nations Unies MONUSCO. Pour que les provinces orientales se stabilisent réellement, non seulement la coordination doit être efficace et la programmation créative, mais encore et peut-être de façon plus importante, des efforts concertés doivent être consentis pour rendre les autorités publiques autonomes et les encourager à assumer leur rôle de leadership qui est d'une importance cruciale pour la réussite du processus. Le travail de proximité et la communication sont aussi essentiels pour démontrer que les dividendes de la paix, si longuement attendus, se concrétisent enfin.

Étant donné les énormes défis auxquels est confronté l'Est de la RDC et pour obtenir des résultats tangibles dans le cadre du STAREC/ISSSS, il faudra maintenir jusqu'à mi-2014 un Secrétariat technique robuste et versatile qui accompagnera le GdRDC et la communauté internationale tout en garantissant la qualité et la pertinence des programmes de stabilisation. Pour cela aussi bien l'équipe nationale de coordination du STAREC que l'Unité d'appui internationale à la stabilisation (UAS) doivent continuer à fonctionner pleinement, afin de maintenir la cohérence et la coordination stratégiques, programmatiques et financières des plans et des activités de stabilisation, un appui financier supplémentaire est donc nécessaire. Cet appui permettra de renforcer les résultats obtenus durant la première phase du STAREC (2009-2011) notamment en termes de pilotage, de planification, stratégique et communication au niveau des CTC. En effet, grâce au projet piloté par le PNUD, la plupart des CTC et CTL sont devenus opérationnels. Ils ont élaboré des plans prioritaires, les sous commissions ont rédigés plus de cent de fiches de projet et le STAREC est mieux connu grâce au travail réalisé par la cellule de communication. En outre le projet a fourni un important appui logistique (meubles, matériel informatique, internet, primes de motivation, etc.) aux CTC et CTL. Cet appui multiforme a permis de donner une plus grande visibilité aux CTC dans les provinces du STAREC et a favorisé l'appropriation de ce programme par la partie nationale.

De juin à décembre 2011, le financement initial des postes de l'UAS, fourni par le PNUD/BCPR/DOCO, a pris fin. La majorité des postes sont maintenant financés sur le budget 2010-2011 de la MONUSCO, mais un financement supplémentaire est nécessaire pour maintenir le leadership actuel et le fonctionnement opérationnel de l'UAS. Le Gouvernement quand à lui prend en charge depuis le XXX, l'ensemble des salaires de la coordination nationale pour un montant de XXXXX USD.

2. Objectif général

Garantir l'efficacité et la durabilité des efforts nationaux et internationaux entrepris dans le cadre du Programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant des conflits armés (STAREC) de la République démocratique du Congo soutenu par la Stratégie internationale d'appui à la sécurité et la stabilisation (ISSSS), en maximisant

l'impact des activités de stabilisation dans les zones géographiques sortant du conflit, tout en établissant un cadre et des capacités techniques solides pour l'action future du Gouvernement en matière de consolidation de la paix et de développement.

3. Objectifs précis

- i. Fournir une analyse stratégique, des conseils politiques et un appui aux autorités provinciales et nationales, à la direction des Nations Unies et aux partenaires internationaux sur les questions de stabilisation.
- ii. Fournir en appui conseil en renforçant les capacités des équipes de coordination du STAREC et des principaux homologues gouvernementaux ;
- iii. Servir de ressource pour les questions et les stratégies programmatiques, notamment l'élaboration et l'examen des propositions de projets à financer, et veiller à ce que les cadres programmatiques et stratégiques existants et nouveaux soient complémentaires ;
- iv. Appuyer la coordination et faire en sorte que la mise en œuvre des interventions de stabilisation appuyées par la communauté internationale fasse l'objet d'une coordination opérationnelle ;
- v. Soumettre des rapports sur l'avancement vers la réalisation des objectifs de stabilisation et des principaux produits attendus et les mesurer à travers un système robuste de rapports, de suivi et d'évaluation ;
- vi. Promouvoir, en collaboration étroite avec les autorités nationales, une sensibilisation et une compréhension meilleures de la stabilisation en menant une campagne exhaustive d'information, de communication et de rapprochement des communautés.

4. Produits attendus et principales activités

Domaine prioritaire 1 : Appui Stratégique

Produit 1 : les priorités et les préoccupations relatives à la stabilisation sont traitées au niveau le plus élevé, et les blocages sont levés dès leur apparition

Pour que les activités de stabilisation dans l'Est du Congo réussissent, un engagement et un leadership au plus haut niveau sont requis de la part du GdRDC, de la MONUSCO, du système des Nations Unies et des services diplomatiques à Kinshasa. Pour que le système des Nations Unies et les instances gouvernementales chargées de la mise en œuvre adoptent pleinement les objectifs de stabilisation, les buts, les rôles et les responsabilités, les obstacles qui existent doivent être compris par tous. Pour diriger cet engagement politique et la prise de décision au plan national, le Décret présidentiel 11-109 du STAREC précise les structures suivantes :

- a. le Comité de Pilotage
- b. le Comité de Suivi
- c. le Secrétariat Technique

Ces structures établissent la direction politique, stratégique et programmatique du STAREC et permettent aux partenaires internationaux de l'ISSSS d'adopter et d'appuyer les objectifs communs de stabilisation.

Le **Comité de Pilotage**, coprésidé par le Premier ministre et le Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG), est chargé de donner la direction stratégique du STAREC et de stimuler l'action politique qui le sous-tend. Le Secrétariat technique s'efforcera de faire en sorte que cet important forum puisse se tenir annuellement.

Le **Comité de Suivi**, coprésidé par le Vice premier ministre chargé de l'Intérieur et de la sécurité et le DSRSG/RC/HC/RR, est un organe de prise de décision et d'évaluation. Son rôle consiste à examiner régulièrement l'état d'avancement et identifier les actions de rectification à prendre. Le Secrétariat technique s'efforcera de faire en sorte que ce comité se réunisse chaque trimestre.

Le **Secrétariat technique** dirigé par le Coordonateur du Programme STAREC Mr Hangui Binini, est formé d'une **Cellule de mobilisation des ressources**², d'une **Cellule d'experts**³, et d'une **Cellule de communication**⁴ ainsi que de l'UAS. En tant qu'interlocutrices principales de l'UAS avec le GdRDC sur les questions relatives à la stratégie, à la communication, à l'élaboration des programmes et à la mobilisation des ressources, elles forment le premier point d'entrée pour améliorer et intensifier l'action du Gouvernement. Elles tiennent aussi une place cruciale dans la réussite du STAREC/ISSSS et dans le retrait ultime de l'UAS. Il faut noter que l'équipe entretient des relations de haut niveau avec les divers ministères du GdRDC et le cabinet du Vice-président, ce qui est essentiel pour faire avancer le processus.

Une équipe de liaison de l'UAS basée à Kinshasa sera chargée d'appuyer le Secrétariat technique en particulier. Cette équipe collaborera étroitement avec le DSRSG/RC/HC, le Coordonateur et les cellules du STAREC, les membres compétents de l'Équipe pays des Nations Unies et de la MONUSCO, ainsi que la communauté diplomatique, afin d'améliorer le flux des informations et d'identifier les actions qui doivent être menées à Kinshasa pour faire avancer la sécurité et la stabilisation dans l'Est du Congo.

Les activités consistent, entre autres, à :

1. appuyer l'organisation de réunions et de consultations régulières des comités de pilotage et suivi du STAREC/ISSSS avec le Gouvernement et les autres instances nationales, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, la MONUSCO, l'Équipe pays des Nations Unies et les ONG ;
2. élaborer et mettre en œuvre des plans visant à intensifier la participation des bailleurs de fonds et rehausser la coordination de l'action des bailleurs en échangeant des informations, en établissant des cadres politiques et institutionnels communs (tout en identifiant les synergies pouvant exister entre les pays partenaires), et créer des mécanismes de coordination thématique ;
3. appuyer les institutions nationales et l'Équipe pays des Nations Unies dans la formulation des cadres de planification (UNDAF, CPAP, etc.) ;
4. fournir une analyse stratégique et donner des conseils politiques pertinents et en temps opportun sur les problématiques de la stabilisation aux autorités publiques, à la direction des Nations Unies et aux partenaires internationaux ;
5. mener des activités régulières de plaidoyer et de sensibilisation dans le but de résoudre les problèmes les plus pressants ;
6. faire la liaison avec les ambassades, les institutions financières internationales ou bailleurs de fonds, afin de traiter les questions relatives à la stabilisation.

Domaine prioritaire 2 : Coordination Programmatique

Produit 2 : les interventions de stabilisation sont bien coordonnées et convenablement supervisées

La mise en œuvre et la supervision des activités de stabilisation sont coordonnées au plan opérationnel par les structures suivantes :

- a. les Comités techniques conjoints (CTC)
- b. la coordination provinciale
- a. les bureaux relais, les Comités techniques locaux, qui sont situés dans chaque district

Les **Comités techniques communs** (CTC), qui réunissent le Gouvernement provincial et les partenaires internationaux, procèdent à la supervision stratégique et à la coordination opérationnelle des activités du STAREC au plan provincial. Ils sont aussi chargés de valider les fiches de projets élaborés sur la base des plans prioritaires provinciaux par les **Sous-commissions techniques** pour chaque composante du STAREC: **Sécurité et restauration de l'autorité publique, Action humanitaire et sociale, Reprise économique et violence sexuelle**⁵. Les sous-

² Trois membres

³ Formée des six membres suivants : experts en affaires humanitaires, planification, finance, droit, résolution des conflits et un conseiller technique

⁴ Cinq membres au plan national et sept membres au plan provincial

⁵ Présidés par le ministre provincial compétent, avec l'assistance d'un Secrétaire

commissions techniques sont présidées par le ministre provincial compétent. Chaque CTC dispose aussi d'une **équipe de coordination du STAREC**⁶, dirigée par le ministre provincial du Plan et chargée de l'échange des informations, de la coordination, de la cohérence des programmes et du suivi et évaluation. Les **Comités techniques locaux** (CTL) sont des structures de district qui existent dans les cas où la totalité de la province ne fait pas partie du STAREC.

Au plan provincial, beaucoup de progrès ont été réalisés dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et la province Orientale, à la suite de l'engagement et l'enthousiasme accrus de tous les partenaires. Les structures de coordination existent maintenant et fonctionnent. Ceci est en partie dû à l'appui fourni par le PNUD en 2010, dans le cadre d'un premier projet financé par le FCP et visant à appuyer les CTC et les CTL dans l'ensemble de la zone d'action du STAREC. En outre, la présence à temps plein des coordinateurs de la stabilisation de l'UAS dans les Kivus et la couverture à distance de l'Orientale par l'équipe de l'UAS chargée d'appuyer les programmes à Goma ont créé un élan et fourni l'expertise technique requise pour faire avancer le processus.

Pour donner suite à cet élan favorable, une équipe provinciale de coordination supervisera les activités de stabilisation dans le Nord et le Sud Kivu, au Maniema et dans le district de l'Ituri. Ce projet fournira aussi un appui opérationnel aux équipes de coordination du STAREC pour la tenue des réunions des comités et couvrira certaines dépenses comme les fournitures de bureau et les frais de déplacement des missions chargées d'achever les évaluations et des activités communes de suivi et évaluation.

Les activités consistent, entre autres, à :

1. réunir régulièrement les CTC, les Sous-commissions techniques et les CTL (le cas échéant) ;
2. élaborer des stratégies, plans de travail, programmes et notes conceptuelles provinciaux relatifs à la Stabilisation ;
3. suivre l'avancement de la mise en œuvre des projets au plan provincial en réalisant des missions communes d'évaluation, de suivi et d'évaluation ;
4. identifier les problématiques émergentes et les lacunes critiques de la stabilisation ;
5. donner des avertissements précoces lorsque nécessaire et veiller à ce que les interventions prioritaires soient identifiées et mises en relief pour leur apporter une réponse programmatique ;
6. fournir un appui opérationnel aux déplacements des missions et couvrir les frais administratifs généraux des équipes de coordination du STAREC (la Cellule de mobilisation des ressources et la Cellule des experts du Secrétariat technique, les CTC et les CTL)

Domaine prioritaire 3 : Appui aux programmes et contrôle de la qualité

Produit 3 : un appui programmatique, notamment dans l'élaboration et l'examen des propositions de projets à financer est fourni à tous les partenaires du STAREC et de l'ISSSS

Le **Cadre programmatique intégré** (IPF) établit les objectifs et les programmes qui sous-tendent l'ISSSS, en appui aux priorités du STAREC. Les interventions portent sur un nombre restreint de zones de haute priorité qui sont essentielles à la stabilité générale de l'Est du pays (voir la carte des axes prioritaires actuels en Annexe 3). Il s'agit des régions antérieurement contrôlées par les groupes armés, des artères vitales pour l'économie et le transport et de zones qui pourraient avoir un effet catalytique sur la consolidation de la paix dans leurs régions.

La *Revue stratégique de la Stratégie internationale d'appui à la sécurité et la stabilisation dans l'Est de la RDC* de juillet 2010 a souligné que le IPF, donc l'ISSSS, devait devenir beaucoup plus stratégique : « L'ISSSS devrait être constituée de programmes cohérents et ciblés, au lieu de projets individuels. Puisque l'obtention des résultats de stabilisation exige l'attention prolongée de la communauté internationale et que les ressources pouvant être consacrées à stabilisation sont limitées, il est particulièrement important de procéder de la sorte. »

⁶ Six membres détachés par le Gouvernement provincial : Chef de mission, Secrétaire du CTC, Responsable pour la restauration de l'autorité de l'Etat, Responsable des affaires humanitaires et sociales, Responsable associé chargé des rapports, Responsable des programmes. Les CTL appuient le Chef de cabinet du MdP et le point focal du STAREC

Cette recommandation reste pertinente. La réussite des programmes de stabilisation dépend de deux facteurs essentiels : la mise en œuvre séquentielle des activités clés (améliorer la sécurité, appuyer les processus politiques, restaurer et rehausser l'autorité publique, faciliter le retour, la réintégration et une composante multisectorielle pour lutter contre la violence sexuelle) et la concentration des ressources et des activités dans des zones géographiques ciblées pour avoir le plus grand effet.

Le Secrétariat technique coordonne l'élaboration et l'examen des projets et programmes de stabilisation et fournit la supervision nécessaire pour veiller à une plus grande efficacité dans les réalisations et les résultats. Pour ce faire, il faut s'impliquer directement à toutes les étapes du cycle des projets ; de la planification des priorités à l'élaboration des concepts, la coordination de l'action des partenaires et la mobilisation des ressources.

En outre, en tant que **Secrétariat technique** également du **Fonds de Stabilisation et de relèvement (SRFF)**, le secrétariat facilitera la soumission de propositions de projets de qualité au **Conseil d'administration (CA) du fonds**. Les propositions de projet seront examinées et vérifiées par les spécialistes sectoriels compétents, conformément aux lignes directrices et critères de soumission de projets convenus. Le Secrétariat sera chargé de suivre l'avancement des projets financés par le SRFF en recevant et en transmettant au CA l'état d'avancement périodique (qui contiendront des rapports narratifs et financiers consolidés) des agences de mise en œuvre des Nations Unies.

Les activités consistent, entre autres, à :

1. formuler des plans et des programmes prioritaires provinciaux exhaustifs ;
2. Mettre en œuvre de manière cohérente les projets retenus au niveau des CTC à travers une approche stratégique
3. faciliter et appuyer l'élaboration de propositions de projets qui s'inscrivent dans le cadre du STAREC/ISSSS, en collaboration étroite avec les équipes techniques, les coordinateurs provinciaux de l'UAS, l'Unité de lutte contre la violence sexuelle de la MONUSCO, les Comités techniques provinciaux conjoints, l'Équipe pays des Nations Unies et les partenaires d'exécution ;
4. appuyer l'identification des contraintes qui entravent la mise en œuvre des activités des programmes et, en coordination étroite avec les intervenants, identifier les solutions aux plans national et provincial ;
5. maintenir une liaison permanente avec les bailleurs de fonds et mener des efforts de mobilisation des ressources en appui à l'ISSSS ;
6. faire fonctionner conjointement le Secrétariat technique du SRFF et veiller à ce que les projets soient exécutés efficacement et dans la transparence ;
7. énoncer des options politiques pour la consolidation et l'extension du programme de stabilisation ;
7. aider à tenir un catalogue des problématiques, des risques et des enseignements dégagés pour veiller à une gestion convenable et à la reproduction du processus de stabilisation
8. participer aux revues stratégiques du programme.

Domaine prioritaire 4 : Renforcement des capacités

Produit 4 : les principaux homologues gouvernementaux bénéficient d'un appui conseil ciblés de développement professionnel

Cette activité a trois objectifs : premièrement, veiller à ce que le personnel des structures de coordination du STAREC et des services publics concernés reçoit l'appui professionnel requis pour faire fonctionner efficacement les processus de planification. Deuxièmement, garantir que les projets et les programmes sont en harmonie avec la stratégie de stabilisation, sont pertinents et produisent l'impact souhaité. Troisièmement, en renforçant les structures de coordination du STAREC et la capacité du personnel qui leur est associé, nous pouvons éviter de créer des mécanismes entièrement nouveaux de planification et de consultation pour les cadres programmes futurs.

Étant donné l'existence du cadre institutionnel et des structures d'exécution du STAREC, il faudra surtout accroître leur efficacité et la capacité des divers intervenants dans les domaines de l'analyse et de la planification, du financement et de la mise en œuvre des projets et des programmes de stabilisation. Conformément au Document de stratégie de réduction de la pauvreté de la RDC, on cherchera à améliorer progressivement la qualité des services fournis par l'administration publique.

L'UAS, le PNUD et les cellules techniques du STAREC devront collaborer plus étroitement. Celles-ci étant situées respectivement à Goma et à Kinshasa, l'absence de communication quotidienne rend difficiles la planification et l'exécution communes. Il est envisagé de déplacer certains experts du STAREC de façon ponctuelle; en particulier dans les domaines des affaires humanitaires, de la planification, de la résolution des conflits et le conseiller technique. Si possible, des locaux communs seront envisagés.

L'apprentissage sur le tas, l'assistance technique et des possibilités de formation professionnelle seront fournis par le bureau de terrain du PNUD de Goma pour rehausser les capacités des experts du STAREC dans leurs domaines opérationnels. Les structures de coordination du STAREC sont essentielles pour faire en sorte que les interventions de stabilisation soient dirigées par le Gouvernement et aient l'impact souhaité. Actuellement, l'expérience et les compétences des agents de la fonction publique qui occupent ces structures varient beaucoup. Il est nécessaire de former et de renforcer les capacités des principaux homologues gouvernementaux qui sont membres des Sous-commissions techniques et des équipes de coordination du STAREC. La priorité sera donnée à la planification stratégique, à une conception de projets et de programmes de qualité, au suivi et évaluation, ainsi qu'à la formation de partenariats et à la mobilisation des ressources, entre autres.

Au lieu de remplacer la capacité du Gouvernement, ce qui créerait un système parallèle qui entraverait le développement des capacités locales à long terme, le Secrétariat technique tient à appuyer les dirigeants et à les rendre autonomes, pour étendre les compétences qui existent déjà dans les institutions publiques. Une compréhension complète des ensembles de qualifications et des incitations en place seront nécessaires pour adapter les programmes de formation aux individus et aux groupes. Les possibilités de formation dans le pays sont préférées et seront mises en place lorsque possible.

Les activités feront suite à celles du projet antérieur d'*Appui au STAREC* exécuté par le bureau de terrain du PNUD de Goma, dans ce domaine elles consisteront entre autres à :

1. fournir un appui-conseil- et des formations ciblées aux experts techniques du STAREC, des ministères qui dirigent les sous commissions dans les CTC. L'objectif assigné à cet appui-conseil est double : d'abord créer au niveau provincial une masse critique d'experts pour mettre en œuvre le STAREC et ensuite assurer un pilotage efficient des structures de pilotage.
2. Tirant les leçons de la première phase du projet notamment, le projet va élaborer un programme de formation avec des modules qui répondent aux besoins exprimés au niveau des CTC et Comités –relais. Ces formations ciblées ont pour but de donner aux principaux acteurs du STAREC tant au niveau national que provincial les outils nécessaires pour son pilotage. De manière plus générale, les modules ci-dessous seront proposés :
 - a. leadership, recherche de consensus et méthodologie participative
 - b. planification stratégique
 - c. Management et Gestion des priorités
 - d. Conception des programmes et gestion du cycle de projet
 - e. Gestion financière, contrôle et exécution du budget
 - f. Soumission des rapports, suivi et évaluation
 - g. Budgétisation des activités liées au genre/conflit, et planification du cycle des projets en tenant compte du genre/conflit
 - h. Technologie de l'information

Domaine prioritaire 5 : Suivi, évaluation et soumission des rapports d'Etat d'avancement

Produit 5 : l'impact des interventions du STAREC/ISSSS, conformément aux objectifs de chaque composante, est mesuré par la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation

Le STAREC/ISSSS a pour objectif général d'« appuyer les efforts nationaux visant à promouvoir un environnement sûr et stable dans les principales zones touchées par les conflits dans l'Est de la RDC. » Bien que des interventions programmatiques très variées soient en cours d'exécution, et que d'autres sont planifiées, mesurer leur impact par rapport à cet objectif est loin d'être simple. Pour ce faire, il faut appuyer l'élaboration de critères communs et de procédures normalisées de suivi et évaluation dans les cinq domaines thématiques, en collaboration avec une multitude d'acteurs.

La stabilisation dépend non seulement du rétablissement d'une sécurité minimale et de la présence de l'État, mais surtout de l'acceptation, par la population, de l'autorité de l'État. L'impact sera donc mesuré sur deux plans : celui des composantes/activités, pour déterminer l'effet des interventions sur la situation sécuritaire et le milieu sociopolitique, et celui de la perception des communautés dans les zones géographiques ciblées. Ce niveau d'analyse permettra aux partenaires de déterminer si leurs interventions permettent d'atteindre les buts ultimes du STAREC/ISSSS.

L'avancement sera aussi mesuré au plan des résultats/projets. Il sera possible ainsi d'identifier les domaines où la mise en œuvre des projets est solide ou défailante et de procéder aux rectifications nécessaires.

Les enseignements dégagés et les bonnes pratiques identifiées seront communiqués aux partenaires du STAREC/ISSSS au fur et à mesure que les informations sont recueillies et pourraient s'avérer utiles à d'autres cadres programmatiques, particulièrement le Programme de consolidation de la paix (PCP) récemment lancé.

Enfin, des rapports financiers résumant l'attribution des ressources aux divers éléments et objectifs seront transmis aux partenaires du STAREC/ISSSS. Ces rapports contiendront aussi les taux des dépenses des projets.

Les activités consistent, entre autres, à :

1. finaliser un mécanisme performant de suivi et évaluation
2. élaborer des situations de référence pour les résultats et les objectifs planifiés, à commencer dans l'immédiat par les institutions publiques partenaires
3. organiser des évaluations périodiques, sur la base de ces situations de référence, en employant toutes les ressources disponibles
4. recueillir, évaluer et analyser les données récoltées
5. mener des sondages réguliers des populations et des communautés dans les zones ciblées de stabilisation, et constituer des groupes de contrôle pour mesurer les perceptions de la population envers les efforts de stabilisation, notamment l'extension de l'autorité de l'état et les mécanismes locaux des conflits.
6. faciliter des revues stratégiques ad hoc, des analyses et des études thématiques, le cas échéant
7. gérer la compilation trimestrielle des données sur les projets et les finances pour avoir une « connaissance de la situation », comme le fait le Rapport trimestriel actuel de l'ISSSS
8. organiser un examen périodique et concerté, par les intervenants principaux, de tous les éléments cités ci-dessus.

Domaine prioritaire 6 : Sensibilisation et communication

Produit 6 : en collaboration étroite avec les autorités nationales, un plan de communication est élaboré et exécuté pour rehausser la sensibilisation aux activités de stabilisation et leur compréhension

Une recommandation, issue de la réunion des partenaires de l'ISSSS/STAREC de février 2011, conseille d'améliorer la communication et le travail de proximité pour rendre plus visibles les activités de stabilisation et encourager une participation accrue de la société civile. La **Cellule de communication** du **STAREC**, avec l'appui de l'UAS, propose

d'élaborer un plan de communication qui rehaussera l'échange des informations et la sensibilisation d'une gamme diversifiée de publics cibles du STAREC/ISSSS.

La Cellule de communication du STAREC a été créée avec l'appui de l'USAID, lors de la Conférence de Goma, en janvier 2008. Elle a reçu des ressources supplémentaires pendant le *Programme Amani* puis de nouveau en 2010 par le biais du projet d'*Appui au STAREC*, financé par le FCP et mis en œuvre par le PNUD. Les membres de cette cellule ont une grande expérience professionnelle dans ce domaine et ont accumulé le matériel de communication nécessaire pour fonctionner convenablement. Ceci constitue un atout important pour la reprise et la poursuite des activités de proximité visant à promouvoir le processus de stabilisation dans les zones touchées par la guerre dans les régions de l'Est de la RDC.

Le PNUD, L'UAS collaboreront avec la Cellule de communication pour élaborer et exécuter un plan exhaustif de communication. Un aspect central de ce plan consiste à rehausser la capacité du personnel qui mène les interventions de stabilisation en donnant des formations actives et ciblées sur le thème de « Communiquer la stabilisation. » Ceci aura pour objet de munir le personnel d'un ensemble d'outils et de produits qui renforceront leurs initiatives actuelles de communication et d'information publiques. Un accent particulier sera mis sur la création de réseaux de journalistes dans les provinces du STAREC pour donner plus de visibilité à ce programme mais surtout favoriser son appropriation par les populations. Le PNUD et L'UAS mèneront aussi des activités de renforcement des capacités et conseillera les autres cadres qui travaillent dans le domaine des relations publiques.

Les activités consisteront, entre autres, à :

1. plan de communication et de travail où seront énumérés les réalisations attendues, les délais estimés et les plans permettant d'examiner et d'améliorer davantage la communication de l'ISSSS/STAREC
2. Les formations porteront sur les domaines suivants :
 - a. élaboration de la stratégie de communication
 - b. relations avec la presse
 - c. rédaction de communiqués de presse efficaces
 - d. ciblage du public qui convient
 - e. utilisation des données sur l'opinion publique
 - f. expression et présentation en public
3. production de dépliants et de brochures
4. dissémination des informations et campagnes
5. travail médiatique : radio et télévision
6. communiqués de presse pour une dissémination locale et internationale
7. établissement de réseaux de journalistes dans la zone STAREC

5. L'équipe de coordination interprovinciale du STAREC

La coordination interprovinciale est placée sous l'autorité du Ministre du Plan, qui coordonne la Stratégie nationale de mobilisation des ressources. Sous la direction du Coordonnateur du Programme STAREC avec l'appui de l'animateur de la cellule de mobilisation des ressources, elle comprend une cellule de mobilisation des ressources (3 membres), une cellule des experts (un expert en questions humanitaires, un expert en planification, un expert financier, un expert juridique, un expert en gestion des conflits, un conseiller technique) et enfin une cellule de Communication (5 membres au niveau national).

Au niveau provincial, la coordination du Programme STAREC est dirigée par le Ministre provincial du Plan appuyé par les divisions provinciales concernées. Le Gouvernement provincial désigne une équipe de six experts qu'il met à la disposition du Ministre provincial du Plan. Au niveau local, le programme STAREC agit à travers les Bureaux relais institués au niveau de chaque District concerné comprenant comme chef de bureau, le Commissaire de District concerne, un chef de Bureau Adjoint (le Commissaire de District Adjoint), un fonctionnaire chargé de la planification.

La coordination provinciale dresse périodiquement, à l'intention de la Coordination interprovinciale, un rapport sur l'exécution et le suivi des projets dans son aire de compétence.

6. L'Unité d'appui à la stabilisation

Conformément au rôle que joue l'ONU dans la coordination générale de ses propres organes et des efforts internationaux, l'UAS agit dans le cadre établi par le Bureau du DSRSG/RC/HC. L'UAS est située à Goma, et un certain nombre de ses cadres sont déployés dans les zones du STAREC et à Kinshasa.

L'UAS est formée à la fois d'un noyau de cadres propres et de responsables supplémentaires détachés par les agences des Nations Unies et les partenaires nationaux et internationaux, afin que des liens institutionnels directs soient établis et que le personnel chargé de la gestion et de la coordination de l'ISSSS soient représentatifs.

La structure de l'UAS prendra la forme de trois équipes agissant aux plans régional et local (provinces et districts), sous la supervision directe du **Chef de l'équipe de stabilisation et son adjoint(e)**. Elles consistent en :

1. une **Équipe provinciale de coordination**, chargée de la coordination provinciale sur le terrain et de la supervision des activités et des opérations des diverses organisations des Nations Unies et internationales qui participent à l'ISSSS. Les membres de cette équipe sont déployés dans la totalité des provinces et des districts, doivent assurer la coordination quotidienne et travaillent sous la direction du Chef de l'équipe de stabilisation et son adjoint(e) à Goma (et secondairement, des Chefs des bureaux de la MONUSCO à chaque endroit) ;
2. une **Équipe d'appui aux programmes**, située à Goma, mais desservant l'Est et chargée de conseiller tous les partenaires nationaux et internationaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets de stabilisation financés par le biais de la SRFF ou selon des modalités bilatérales, et de veiller au suivi et évaluation de l'avancement et de la réalisation des objectifs. L'équipe sera aussi chargée de faire des rapports et de communiquer régulièrement sur la mise en œuvre des projets et de coordonner les actions de proximité communautaire sur la stabilisation, en collaboration avec les autorités nationales et provinciales.
3. une **Équipe de liaison**, située à Kinshasa, chargée d'aider à organiser des réunions régulières des comités de pilotage du STAREC/ISSSS, de fournir des analyses stratégiques pertinentes en temps opportun et de conseiller les autorités publiques, la direction supérieure des Nations Unies et les partenaires internationaux sur les problématiques de la stabilisation.

L'UAS devra disposer d'effectifs suffisants pour satisfaire les exigences relatives à la coordination, la supervision, la transmission des rapports et au soutien dans quatre provinces, en collaboration avec les autorités nationales et locales, plus de 15 sections de la MONUSCO, les organes du système des Nations Unies et les autres partenaires bilatéraux et internationaux qui participent à l'exécution du portefeuille actuel de plus de 45 projets (pour le moment), dont le coût s'élève à plus de 240 millions USD.

1. ARRANGEMENTS DE GESTION ET DE COORDINATION

La proposition actuelle d'appui à la mise en œuvre d'une Stratégie nationale et internationale, exhaustive et efficace, de sécurité et de stabilisation dans l'Est de la RDC sera gérée par l'Unité d'appui à la stabilisation sous la supervision stratégique du bureau intégré du DSRSG/RC conjointement avec le Bureau de terrain du PNUD de Goma et les diverses cellules du Secrétariat technique du STAREC.

Les activités spécifiques de formation et d'appui conseil seront sous la responsabilité directe du bureau de terrain du PNUD de Goma chargé d'appuyer le programme STAREC.

De plus, le PNUD et particulièrement le Bureau de terrain de Goma sera chargé de superviser la gestion programmatique et l'administration financière du projet menées par l'UAS (Un assistant administratif et financier du PNUD est déployé au sein de l'UAS dans ce cadre). Des rapports techniques et financiers à mi-parcours et finaux seront soumis et contiendront un aperçu général des activités réalisées et des dépenses, conformément aux règles et procédures du PNUD.

Un comité de gestion du projet, réunissant tous les acteurs et les bailleurs de fonds, sera mis en place pour garantir que i) les résultats soient atteints conformément à un plan de travail et un calendrier établis, ii) tous les problèmes ou retards de mise en œuvre du projet sont résolus en temps opportun, iii) toutes les révisions qui doivent être apportées au budget sont convenues, et iv) la démarche suivie fait l'objet d'une coordination. Ce comité se réunira au moins une fois tous les trois mois pendant toute la durée du projet et sera coprésidé par le Coordinateur du STAREC, le Chef de bureau de terrain du PNUD à Goma, et le Chef d'équipe de l'UAS.

2. SUIVI ET EVALUATION

Le suivi et l'évaluation réguliers des activités du projet seront réalisés par la section de Suivi et évaluation de l'UAS, en collaboration étroite avec le Secrétariat technique du STAREC et les partenaires de l'ISSSS/STAREC. Un calendrier de suivi et évaluation sera établi au début de la période du projet. Des rapports hebdomadaires, mensuels et trimestriels seront rédigés et mettront en relief les résultats, les problèmes et les risques, ainsi que les stratégies d'atténuation qui y sont associées.

Une évaluation à mi-parcours et finale du projet sera réalisée conjointement par l'UAS et le Secrétariat technique du STAREC pour identifier les domaines où des rectifications doivent être apportées et dégager les enseignements.

3. ANALYSE DE RISQUES ET HYPOTHESES

- Déjà prolongé jusqu'en juin 2014, le STAREC continuera à bénéficier de l'appui du Président et du Gouvernement congolais permettant ainsi la mise en place effective et le fonctionnement des différentes structures de pilotage.
- La dynamique actuelle d'appropriation par les provinces continuera à s'intensifier
- L'appui politique et financier du système des Nations Unies et des partenaires internationaux augmentera
- Les élections locales de 2012 n'auront pas d'effet défavorable sur les plans élaborés, les activités en cours ou l'appropriation par les autorités publiques
- Les conflits armés manifestes ne reprendront pas dans l'Est de la RDC

4. LE CADRE LOGIQUE

Objectifs	Indicateurs/cibles mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses principales
<p>Veiller à l'efficacité et la durabilité des efforts internationaux entrepris dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui à la sécurité et la stabilisation (ISSSS), en soutien au Programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant des conflits armés (STAREC) du GdRDC</p>	<p>1. Les autorités nationales, la direction des Nations Unies et les partenaires internationaux reçoivent en temps opportun une analyse stratégique, des conseils en matière de politiques et des recommandations pour l'action <i>Cible : toutes les mesures requises sont prises pour lever les blocages</i></p> <p>2. Les Nations Unies et les autres acteurs internationaux appuient les efforts de stabilisation de manière intégrée, cohérente et efficiente <i>Cible : 80 % des projets de stabilisation dans l'Est du pays sont exécutés en coordination et en conformité avec le cadre du STAREC/ISSSS</i></p> <p>3. La prise de décision est renforcée par les rapports qui comparent l'avancement aux objectifs de stabilisation <i>Cible : vision commune sur l'impact des efforts de stabilisation</i></p> <p>4. Pourcentage des projets en cours de préparation qui sont entièrement financés <i>Cible : 50 % des projets sont financés</i></p>	<p>– Statut de la mise en œuvre des recommandations contenues dans le plan d'action de la stabilisation</p> <p>– Rapport trimestriel Inventaire des projets et la « Plateforme de gestion de l'aide et des investissements »</p> <p>– Revue stratégique annuelle indépendante</p> <p>– Recommandations relatives aux programmes et Rapport Trimestriel inventaire des projets</p>	<p>– Déjà prolongé jusqu'en juin 2014, le STAREC continuera à bénéficier de l'appui du Président et du Gouvernement congolais</p> <p>– L'appui politique et financier du système des Nations Unies et des partenaires internationaux restera inchangé ou augmentera</p> <p>– Les élections locales de 2012 n'auront pas d'effet défavorable sur les plans élaborés, les activités en cours ou l'appropriation par les autorités publiques</p> <p>– Les conflits armés manifestes ne reprendront pas dans l'Est de la RDC</p>
<p>PRODUITS :</p> <p><i>Produit 1 : les priorités et les préoccupations relatives à la stabilisation sont traitées au niveau le plus élevé, et les blocages sont levés</i></p>	<p>1. Des recommandations adéquates sont faites pour chaque problématique, d'ordre programmatique, stratégique et opérationnel, qui est soulevée. <i>Cible : 10 mesures recommandées dans le Plan d'action de la stabilisation sont mise en œuvre par le Gouvernement chaque semestre.</i></p> <p>2. Nombre de comités de pilotage/suivi du</p>	<p>– Nombre de recommandations adoptées par le Gouvernement</p> <p>– Procès verbaux signés des réunions des comités de pilotage</p>	<p>Prolongation, par Décret présidentiel, des structures de coordination du STAREC jusqu'à mi 2014</p> <p>Les structures de coordination sont réellement fonctionnelles</p>

<p>dès leur apparition</p>	<p>STAREC/ISSSS et de mécanismes de coordination thématique <i>Cible : six réunions des comités de pilotage/suivi par an et des mécanismes de coordination thématique pour chaque composante</i> 3. Nombre de notes de politique qui sont préparées et présentées <i>Cible : deux par an</i> 4. Nombre de missions communes d'évaluation <i>Cible : deux par an</i></p>	<p>– Documents transmis aux partenaires et affichés en ligne – Rapports de mission émis par le bureau du DSRSG/RC</p>	<p>Engagement réel des décideurs nationaux et internationaux</p>
<p><i>Produit 2 : les interventions de stabilisation sont bien coordonnées et convenablement supervisées</i></p>	<p>1. Les Comités techniques provinciaux conjoints et Sous-commissions du STAREC sont administrés convenablement et se réunissent conformément à un calendrier établi. <i>Cible : deux CTC par mois</i> 2. L'UAS aide les agences et les sections thématiques de la Mission à appuyer convenablement le programme STAREC / ISSSS. <i>Cible : un Groupe de travail sur la Stabilisation chaque mois</i> 3. Les calendriers de suivi et évaluation communs dans les provinces sont établis et maintenus pendant toute la durée de la stratégie du STAREC. <i>Cible : une mission interinstitutionnelle chaque mois sur les axes prioritaires, dirigée par les coordinateurs provinciaux du STAREC et de l'UAS</i></p>	<p>– les procès-verbaux des CTC et des sous-commissions sont transmis aux points focaux – procès verbaux et mesures à prendre de l'EIPM, rapports sur les « réunions parallèles » précises tenues pour lever des blocages précis. – les conclusions des visites communes de suivi et évaluation dans les zones STAREC / ISSSS sont communiquées au cours des CTC et reflétées dans les recommandations visant à améliorer la programmation.</p>	<p>La dynamique actuelle d'appropriation croissante par les provinces continuera à s'intensifier</p>
<p><i>Produit 3 : un appui programmatique, notamment dans l'élaboration et l'examen des propositions de projets à financer est fourni à tous les partenaires du STAREC et de l'ISSSS</i></p>	<p>1. Formulation des recommandations relatives aux programmes, sur la base des priorités nationales et provinciales qui ont été approuvées <i>Cible : les recommandations relatives aux programmes de l'ISSSS sont approuvées par le Comité directeur</i> 2. Nombre de réunions des Comités de revue technique <i>Cible : six réunions des Comités de revue technique par an</i> 3. Nombre de réunions du Conseil d'Administration <i>Cible : le Conseil d'Administration se réunit six fois par an</i></p>	<p>– Projets en préparation dans le cadre de l'ISSSS – Procès verbal du Comité de revue technique et liste des participants – Procès verbaux signés des réunions du Conseil d'administration</p>	<p>Les programmes de l'ISSSS adoptent une démarche plus cohérente et mieux ciblée</p>

	<p>4. Pourcentage des projets proposés qui sont approuvés <i>Cible : 100 %</i></p> <p>5. Durée moyenne du temps qui s'est écoulé entre les contributions et les décaissements <i>Cible : quatre mois</i></p>	<p>– Documents du projet signés</p> <p>– Rapport trimestriel Suivi du financement</p>	
<p><i>Produit 4 : les principaux homologues gouvernementaux bénéficient d'un appui conseil ciblés de développement professionnel</i></p>	<p>1. Le personnel du STAREC est formé dans plusieurs domaines. <i>Cible : six séances et ateliers de formation sont organisés et ont lieu.</i></p> <p>2. Le STAREC est en mesure d'établir ses propres stratégies et objectifs. <i>Cible : élaboration d'un plan de travail annuel</i></p> <p>3. Capacité à conceptualiser et à formuler des projets, des programmes, des stratégies et des politiques et à les exécuter sur cette base. <i>Cible : examen, par l'équipe d'experts du STAREC, de tous les projets provinciaux proposés.</i></p> <p>4. L'accès aux moyens logistiques et de communication est garanti et les ressources technologiques sont disponibles. <i>Cible : tous les bureaux du STAREC fonctionnent</i></p> <p>5. Le STAREC contrôle son propre budget et peut identifier les besoins futurs en ressources. <i>Cible : quatre rapports financiers trimestriels exacts sont produits par l'équipe du STAREC.</i></p>	<p>– Identification des défis prioritaires essentiels et mesures sélectionnées pour lever les obstacles à l'obtention des résultats. – Préparation commune des projets par le STAREC/ISSSS</p> <p>– Registres et dénombrement du stock de l'inventaire matériel.</p> <p>– Disponibilité des informations sur les activités planifiées et budgétisées.</p>	<p>Aucune interférence politique dans les objectifs et le programme du STAREC.</p> <p>Des ressources suffisantes sont attribuées dans le budget national, notamment concernant les frais de fonctionnement.</p> <p>Continuité dans les nominations des experts et du personnel du STAREC pendant toute la durée de ce dernier.</p>
<p><i>Produit 5 : l'impact des interventions du STAREC/ISSSS, conformément aux objectifs de chaque composante, est mesuré par la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation</i></p>	<p>1. Les rapports trimestriels communs sont publiés et contiennent toutes les activités financières des projets dans le cadre de l'ISSSS. <i>Cible : quatre rapports narratifs par an, contenant les chiffres financiers actualisés</i></p> <p>2. Les résultats attendus sont définis et mesurés, à l'intention des institutions publiques partenaires. <i>Cible : deux revues annuelles de l'analyse de la situation</i></p> <p>3. Évaluations périodiques communes, pour chaque territoire ciblé, de l'état d'avancement vers la réalisation des objectifs</p>	<p>– Rapport trimestriel contenant la matrice financière</p> <p>– Cadre de mesure du rendement/fiche de notation de la stabilisation</p> <p>– Sondages des communautés, rapports de mission et rapports</p>	<p>L'Est de la RDC est de plus en plus sûr et stable dans les principales zones touchées par le conflit, du fait des efforts de stabilisation</p>

	<i>Cible : deux par an</i>	d'évaluation de la situation	
<i>Produit 6 : en collaboration étroite avec les autorités nationales, un plan de communication est élaboré et exécuté pour rehausser la sensibilisation aux activités de stabilisation et leur compréhension</i>	<p>1. Le STAREC et l'ISSSS sont perçus comme des moteurs de la paix dans l'Est de la RDC <i>Cible : les OSCs et la presse participent aux activités de stabilisation et font des rapports à leur sujet</i></p> <p>2. Nombre de documents de référence sur la stabilisation qui sont affichés en ligne <i>Cible : quatre rapports trimestriels, 12 rapports mensuels, trois rapports annuels, une liste des projets en préparation</i></p> <p>3. Nombre de séances de formation des journalistes <i>Cibles : quatre par an</i></p> <p>4. Nombres d'actions de proximité mobile, de dissémination des informations et de campagnes <i>Cible : quatre par province et par an</i></p> <p>5. Nombre de communiqués de presse qui sont diffusés localement et mondialement <i>Cible : pour chaque inauguration, ou événement lié à la stabilisation</i></p>	<p>– rapports et études des OSCs, suivi de la télévision et de la radio</p> <p>– Sites Web du STAREC, de la MONUSCO, du MDTF</p> <p>– Rapports et évaluation par les participants</p> <p>– Documentation pour la sensibilisation de proximité</p> <p>– Communiqué de presse officiel du Gouvernement, du STAREC et de la MONUSCO ; conférence de presse hebdomadaire de la MONUSCO</p>	<p>La couverture de la presse reflète le fait que le STAREC/ISSSS est l'entité qui fournit une assistance exhaustive dans l'Est de la RDC en matière de consolidation de la paix et de stabilisation.</p> <p>Dans les rapports de presse, les activités de stabilisation sont déclarées impartiales et apolitiques.</p>

5. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

Du: 01-01-2012									
Au: 31-12-2013									
Activité	Trim1	Trim 2	Trim 3	Trim 4	Trim 5	Trim 6	Trim 7	Trim 8	Organisme de mise en œuvre
Résultat 1 : les priorités et les préoccupations relatives à la stabilisation sont traitées au niveau le plus élevé, et les blocages sont levés dès leur apparition									
Activité 1 : Des recommandations sont faites pour chaque problématique soulevée									Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Ministère du Plan, MONUSCO, UNDP
Activité 2 : Organisation des comités de pilotage/suivi du STAREC/ISSSS									Bureau du Premier Ministre, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Ministère du Plan, MONUSCO, UNDP
Résultat 2 : Les interventions de stabilisation sont bien coordonnées et convenablement supervisées									
Activité 1 : Fonctionnement des Comités techniques provinciaux conjoints et Sous-commissions									Gouverneur de Province, MONUSCO, PNUD
Activité 2 : Organisation du Groupe de Travail sur la Stabilisation (SWG)									MONUSCO, UAS, Agences des Nations Unies
Activité 3 : Evaluation conjointes dans les provinces									Gouvernorat et Ministères Provinciaux, MONUSCO, Agences des NU
Résultat 3 : Un appui programmatique, notamment dans l'élaboration et l'examen des propositions de projets à financer est fourni à tous les partenaires du STAREC et de l'ISSSS									
Activité 1 : Formulation des recommandations programmatiques									Secrétariat Technique, STAREC, UAS, PNUD
Activité 2 : Réunions des Comités de revue technique									Secrétariat Technique, STAREC, UAS
Activité 3 : Réunions Conseil d'Administration									Ministère de l'Intérieur et de Sécurité, MONUSCO, UNDP
Résultat 4 : Les principaux homologues gouvernementaux bénéficient d'un appui conseil ciblé de développement professionnel									
Activité 1 : Formation du personnel du STAREC									UNDP, STAREC
Activité 2 : Etablissement par Le STAREC de ses propres stratégies et objectifs.									Coordination Interprovinciale Ministère du Plan
Activité 3 : Fourniture des moyens de fonctionnement									UNDP, Ministère du Plan
Résultat 5 : L'impact des interventions du STAREC/ISSSS, conformément aux objectifs de chaque composante, est mesuré par la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation									
Activité 1 : Publication des rapports trimestriels.									UAS, Coordination Interprovinciale
Activité 2 : Les résultats attendus sont définis et mesurés, à l'intention des institutions publiques partenaires.									UAS, Coordination Interprovinciale
Activité 3 : Évaluations périodiques communes									UAS, Coordination Interprovinciale
Résultat 6 : En collaboration étroite avec les autorités nationales, un plan de communication est élaboré et exécuté pour rehausser la sensibilisation aux activités de stabilisation et leur compréhension									
Activité 1 : Elaboration de documents de référence sur la stabilisation et communiqués de presse									PNUD UAS, Cellule de communication STAREC
Activité 2 : Formation des journalistes									UAS, PNUD, Cellule de communication STAREC
Activité 3 : Dissémination des informations et de campagnes de sensibilisation									UAS, PNUD, Cellule de communication STAREC

Budget du Projet

PBF BUDGET DU PROJET	
CATEGORIES	AMOUNT
1. Provisions, produits, équipement et transport	382,117
2. Personnel (personnel, consultants et voyage)	706,200
3. Formation des partenaires	105,000
4. Contracts	120,000
Sous-Total Coûts du Programme	1, 313,317
Frais de gestion*	91,932
TOTAL	1,405,249

Budget détaillé :

Description	# unités	Cout unitaire	Mois/jour s		Total	Total PBF
TRAVEL						
<i>STAREC Technical Secretariat</i>						
Voyages domestiques	3	300	24	18	21600	16 200
TOTAL TRAVEL					21600	16 200
CONTRACTUAL						
<i>Coordination</i>						
Réunion du Comité de suivi	6	20 000	-		120 000	120 000
<i>Renforcement des capacités</i>						
<i>Formations</i>						
Méthode de gestion et approche participative, leadership	30	200	3	3	18000	18 000
Planification Stratégique, Gestion des priorités	30	200	3	3	18000	18 000

	Elaboration des projets et gestion des cycles programatiques	25	200	3	3	15000	15 000
	Gestion financières et contrôle budgétaire	25	200	3	3	15000	15 000
	Suivi et evaluation	25	200	3	3	15000	15 000
	Formation spécifique sur le genre	20	200	3	3	12000	12 000
	Informatique (power point etc.)	20	200	3	3	12000	12 000
						105 000	105 000
Communications							
	<i>Formation</i>						
	Développement de stratégie de communication	12	200	3	-	7 200	
	Relations de média	12	200	3	-	7 200	
	presse	12	200	3	-	7 200	
	Optimisation d'assistance	12	200	3	-	7 200	
	Usage des données d'opinion publique	12	200	3	-	7 200	
	Présentation et prise de parole	24	200	3	-	14 400	
	Abonnement de Website et accueil	1	10 000	1	-	10 000	
	Temps sur les radios locales	6	450	18	-	48 600	
	temps sur la TY locale	4	550	18	-	39 600	
	Production des feuillets	7500	0,15	6	-	6 750	
	Production de brochures	4500	2,10	6	-	56 700	
	Production des affiches	1000	3,10	6	-	18 600	
	Ateliers, foires, groupes de théâtre, événements spéciaux	6	2 500	3	-	45 000	
	Mobile Outreach	1	3 000	18	-	54 000	
	Production of outreach materials: boîtes à images	6	400,00	1	-	2 400	
						332 050	
TOTAL CONTRACTUAL						557 050	225 000
OTHER COSTS							
STAREC Technical Secretariat							
	<i>Kinshasa</i>						
	Internet	1	500	24	18	12 000	9 000
	Téléphone Coordinateur Interprovincial	1	200	24	18	4 800	3 600
	Téléphone animateur de la cellule de mobilisation de ressources	1	200	24	18	4 800	3 600
	Téléphone autres	12	50	24	18	14 400	10 800

	Prime de carburant	15	200	24	18	72 000	54 000
	Loyer et charges locatives	1	2 600	24	18	62 400	46 800
	Fournitures de bureau	1	1 000	24	18	24 000	18 000
						194 400	145 800
	<i>Goma / East</i>						
	Internet	1	429	24	18	10 289	7 717
	Téléphone	3	50	24	18	3 600	2 700
	Carburant groupe électrogène	4	200	24	18	19 200	14 400
	Carburant vehicules	3	200	24	18	14 400	10 800
	Loyer et charges locatives	1	1 500	24	18	36 000	27 000
	Fournitures de bureau	1	250	24	18	6 000	4 500
	Mission (DSA)	10	150	48	36	72 000	54 000
						161489	121 117
	Cellule de communication						
	Téléphone	12	50	24	18	14 400	10 800
	Fourniture de bureau	1	250	24	18	6 000	4 500
	Frais de mission	7	150	48	36	50 400	37 800
						70 800	53 100
	Equipes de coordination					-	
	<i>Nord-Kivu</i>					-	
	Téléphone	4	50	24	18	4 800	3 600
	Internet	1	425	24	18	10 200	7 650
	Fournitures de bureau	1	250	24	18	6 000	4 500
	Mission (DSA)	4	150	47	36	28 200	21 600
						49 200	37 350
	<i>Sud- Kivu</i>					-	
	Téléphone	4	50	24	18	4 800	3 600
	Internet	1	425	24	18	10 200	7 650
	Fournitures de bureau	1	250	24	18	6 000	4 500
	Mission (DSA)	4	150	48	36	28 800	21 600
						49 800	37 350
	<i>Orientale (CTC + 3 CTLs)</i>						-
	Téléphone	12	50	24	18	14 400	10 800
	Internet	1	425	24	18	10 200	7 650
	Fournitures de bureau	4	250	24	18	24 000	18 000
	Mission (DSA)	10	150	48	36	72 000	54 000
						120 600	90 450
	<i>Maniema</i>					-	
	Téléphone	4	50	24	18	4 800	3 600
	Internet	1	425	24	18	10 200	7 650
	Fournitures de bureau	1	250	24	18	6 000	4 500
	Mission (DSA)	4	150	48	36	28 800	21 600
						49 800	37 350

	<i>Katanga (CTC + 1 CTL)</i>						
	Téléphone	8	50	24	18	9 600	7 200
	Internet	1	425	24	18	10 200	7 650
	Fournitures de bureau	2	250	24	18	12 000	9 000
	Mission (DSA)	6	150	48	36	43 200	32 400
						75 000	56 250
	<i>Equateur (CTC + 2 CTL)</i>						
	Téléphone	10	50	24	18	12 000	9 000
	Internet	1	425	24	18	10 200	7 650
	Fournitures de bureau	3	250	24	18	18 000	13 500
	Mission (DSA)	8	150	48	36	57 600	43 200
						97 824	73 350
TOTAL AUTRES FRAIS						868 913	652 117
PERSONNEL							
<i>INTERNATIONAL STAFF</i>							
<i>UAS / Management / Policy Support</i>							
	P-4	1	20 000	15	15	300 000	300 000
<i>PNUD /Formation et appui conseil</i>							
	P-4	1	20 000	6	6	120 000	120 000
TOTAL PERSONNEL						420 000	420 000
FRAIS DIRECTS						1 867 563	1 313 317
	Frais administratifs 7%	1	91 932		1	130729	91 932
GRAND TOTAL DES FRAIS						1 998 292	1 405 249